



264

NUMÉRO

Lundi 9 avril 2007

# NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

## *LE SPORT AU SERVICE DE LA VIE SOCIALE*



In Honorem  
Colette BESSON (1946- 2005)  
Championne, citoyenne et dirigeante

**Le Conseil économique et social a eu l'honneur d'accueillir comme membre de la section du cadre de vie Madame Colette Besson, épouse Noguès, disparue trop tôt le 9 août 2005. Il a souhaité honorer sa mémoire dans le cadre du rapport.**

**RAPPORTEUR :**  
**ANDRÉ LECLERCQ**  
AU NOM  
DE LA SECTION DU CADRE DE VIE  
PRÉSIDÉE PAR  
BERNARD QUINTREAU

**Assemblée Plénière  
des 10 et 11 avril 2007**

En 1986, dans son rapport devant le Conseil économique et social, Nelson Paillou, s'interrogeait sur la compatibilité entre enjeu éducatif, enjeu politique et enjeu économique du sport à l'aube du troisième millénaire.

Vingt ans après, le Bureau du Conseil économique et social se pose la même question qui reste toujours aussi pertinente même si le contexte a évolué.

La place du sport organisé, du mouvement sportif associatif, s'est confirmée. Son audience s'est accrue et ses missions élargies. Sur le plan de l'égalité des chances ou de l'équilibre de vie, il est de plus en plus sollicité.

Mais la pratique s'est aussi étendue et autonomisée, la demande sociale s'est multipliée. D'autres acteurs sont intervenus, l'offre s'est élargie par l'apport du secteur commercial et les loisirs ont progressé mais tout le monde ne peut toujours pas accéder à tous les sports.

Le sport est devenu un phénomène de société. Dès lors, comment réguler ces divers mouvements pour trouver l'équilibre ?

**Avertissement** : cette note d'Iéna présente le projet d'avis qui sera examiné par l'assemblée plénière des 10 et 11 avril 2007

En un demi-siècle, le mouvement sportif a considérablement grandi. Le secteur sportif associatif dénombre aujourd'hui 175 000 associations animées par deux millions de bénévoles réguliers qui ont généré 101 000 emplois.

Cependant, sur les vingt dernières années, le phénomène le plus spectaculaire est le formidable développement des pratiques sportives sous les formes les plus diverses.

La dimension économique du sport ne cesse de croître, en même temps que sa dimension médiatique. En 2003, la dépense sportive s'élèverait à 27,4 milliards d'euros soit 1,74 % du PIB. Les ménages y participeraient pour 51,8 %, les collectivités locales pour 28,7 %, l'État pour 11,5 % et enfin les entreprises (parrainages et droits de TV) pour 8 %.

Le sport traverse la société et la société s'en empare. Les finalités sportives font l'objet d'enjeux sociaux, économiques, politiques, éducatifs, culturels et de santé.

## **POUR UN CONTRAT DU SPORT ÉQUITABLE**

Les pratiques sportives couvrent un spectre très large. Cette variété s'exprime bien sûr dans les clubs des fédérations, mais aussi dans les salles commerciales, dans les espaces publics urbains et ruraux, dans les lieux de travail, dans les centres de vacances, dans les sites touristiques, dans les équipements de remise en forme, sans parler des applications spécifiques du sport pour des publics particuliers comme la population carcérale, etc.

Pour que tout le monde accède au principe de l'égalité des chances, fondement de la rencontre sportive, il faut instaurer la démarche d'un « sport équitable ».

Depuis vingt ans le paysage des décideurs s'est aussi profondément modifié. Le partage entre État, collectivités territoriales, acteurs économiques et médias ne recouvre plus les mêmes lignes.

La liste est longue de l'élargissement des acteurs dans les destinées du sport français, mais l'essentiel n'est pas dans leur addition. L'essentiel est dans la régulation de leurs actions et de leurs finalités et cela conduit à un contrat de société, un « contrat social ».

Le sport ne peut pas, ne doit pas être un jeu coupé des enjeux sociaux, politiques et économiques. Le contrat du sport équitable se construira par le dialogue civil.

## **1. Organiser une nouvelle gouvernance du sport par le dialogue civil**

Une nouvelle gouvernance est nécessaire, fondée sur le dialogue civil, afin de mettre en synergie les trois grandes familles d'opérateurs : le mouvement associatif (CNOSF, avec des représentants des associations familiales, de jeunesse,...) les pouvoirs publics (État et collectivités territoriales), les organisations professionnelles concernées (y compris tourisme et médias). C'est l'objet d'une « Conférence nationale » sous la présidence du Premier ministre, dans un dispositif articulé avec les niveaux territoriaux afin d'assurer la continuité de la régulation.

Ce contrat ne peut que se fonder sur des principes éthiques écrits et partagés par l'ensemble des opérateurs. Il convient de fixer, de manière innovante dans une charte nationale, les principes d'un sport équitable dans sa dimension éducative, sociale, culturelle, économique et environnementale.

Il est nécessaire de maîtriser le processus initié. Des données sur l'activité sportive existent à différents endroits, il reste aux différents observatoires à mettre en cohérence leurs données.

Le financement de ce contrat social doit reposer sur une mise en synergie des moyens à travers un « Fonds national de solidarité sportive » pour promouvoir la cohérence, la lisibilité et l'affichage des actions destinées à des missions d'insertion et de cohésion sociale par le sport.

La Conférence nationale du sport prendrait ainsi une place originale - sans porter atteinte aux prérogatives des acteurs qu'elle rassemblerait - sur les missions spécifiques liées au contrat social du sport équitable.

## **2. Reconnaître le sport comme vecteur d'éducation**

Il est utile de commencer par rappeler que l'éducation physique et sportive doit être respectée dans ses horaires comme dans son activité et autant valorisée que n'importe quelle autre discipline dans la pratique comme dans les textes.

Il faut aussi aller plus loin. À l'école, le sport n'est pas une discipline scolaire supplémentaire. Il concerne toutes les disciplines, des sciences dures aux sciences humaines et sociales. En tant qu'outil de diffusion de la culture, le sport a été jusqu'ici peu utilisé et pourtant il a l'avantage d'impliquer les différents lieux d'éducation : l'éducation formelle (famille, école), non formelle (dans les diverses pratiques, notamment associatives) et informelle (médias).

Bien des expériences ont été réussies. Le temps est venu de passer à l'action en invitant le ministère de l'Éducation nationale, à travers ses inspections académiques, à se mobiliser avec les collectivités territoriales, les enseignants, les parents d'élèves, les associations scolaires, le mouvement sportif, les associations de jeunesse, d'éducation populaire, familiales, culturelles, étudiantes... pour mettre en œuvre des projets associant sport, culture et science.

À côté de l'école, les premières associations sont bien entendu les associations scolaires qui proposent, toujours par la performante pédagogie du jeu, d'apprendre la sociabilité, le plaisir de vivre avec l'autre. Le rôle des fédérations scolaires et universitaires a besoin d'être valorisé et la portée des liaisons entre l'école et le club doit être renforcée au sein d'une « communauté sportive éducative locale » rassemblant l'ensemble des acteurs volontaires.

La mobilisation locale sur une approche culturelle du sport demande des moyens humains, suppose des connaissances. La formation est, là comme ailleurs, un élément incontournable de progrès. Une recherche sur le sport, la culture et la science s'avère indispensable. L'innovation consiste à partir de l'activité sportive elle-même. De cette manière, la démarche expérimentale suscite à la fois l'intérêt et la curiosité. En outre, l'illustration concrète des valeurs du sport débouche sur une éthique qui doit imprégner l'ensemble des formations de l'encadrement du sport.

### **3. Impulser une nouvelle dynamique du sport dans les territoires**

Peu présent dans les lois de décentralisation, le sport est pourtant présent dans les préoccupations de tous les territoires et les nouvelles intercommunalités lui offrent l'opportunité d'une meilleure prise en compte.

La question des équipements est déjà une première raison d'inscrire le sport dans l'intercommunalité. Le regroupement des financements locaux permet d'améliorer la situation actuelle en construisant des équipements adaptés là où l'émiettement des moyens freinait le progrès et contribuait à l'inégalité territoriale.

Une deuxième raison s'impose : la pratique elle-même. En milieu rural éclaté, les fédérations avaient déjà développé des politiques territoriales permettant de conserver une activité locale en l'inscrivant dans un projet intercommunal. L'ouverture du club à un projet de développement local amène à généraliser cette dimension intercommunale. Dans cette démarche volontaire, le club s'inscrit alors dans une logique de projets qui interpelle les fédérations sportives. Ces dernières doivent réagir de manière interactive, dans une démarche verticale, pour apporter à leurs clubs ressources et appui.

Le mouvement sportif est ainsi amené à opérer une véritable mutation pour renouveler son approche du développement en s'implantant dans les nouveaux territoires.

Mais cela ne suffit pas. Pour structurer le projet sportif, il faut une deuxième démarche, horizontale cette fois, une démarche en réseau. Celle-ci doit trouver sa formalisation dans des conseils sportifs territoriaux rassemblant les opérateurs sportifs non marchands et marchands, ajoutant la pluridisciplinarité à la pluri-activité.

À partir des forces et atouts identifiés par les acteurs eux-mêmes doit émerger un projet de sport équitable.

### **4. Définir une éthique au service de la culture sportive**

Pour défendre les valeurs du sport, il faut savoir les préserver. Le sport a une mémoire et il est mémoire : un héritage à sauvegarder. La dimension culturelle et historique du sport doit recevoir la reconnaissance institutionnelle qu'il a acquise dans la société comme vecteur de civilisation.

Culture à part entière, le sport est créateur de lien social. Cette mixité sociale s'exerce sur des valeurs fondées sur le respect de la règle, des autres et de soi-même. Ces valeurs sont déjà partagées par de nombreuses personnes mais tout le monde n'a pas la même chance d'accéder au sport.

Pour mobiliser les associations, il ne faut pas oublier que leur première ressource humaine est le bénévolat : il est nécessaire de le mettre en valeur et de lui faciliter la tâche, notamment en le soutenant par la professionnalisation. C'est ensuite ensemble que secteur public, secteur marchand et secteur non marchand pourront équilibrer la pratique hommes/femmes, favoriser l'accès des plus démunis, permettre une meilleure participation des personnes handicapées par des politiques concertées dans un contrat du sport équitable.

Les valeurs ne sont pas toujours respectées et, pour lutter contre les dérives, le rôle de l'éducation est fondamental, la responsabilité de l'encadrement déterminante. Mais cela ne suffit pas.

Le mouvement sportif est le premier concerné. Il doit être le premier à réagir devant les dérives en se dotant de chartes pour renforcer son pouvoir disciplinaire sur des bases légales suffisantes et en se prononçant publiquement.

Les médias ont aussi des responsabilités soumises aux exigences déontologiques de leur profession mais qui peuvent aussi déboucher librement sur d'autres régulations.

Les sportifs, les spectateurs et les supporters, en qualité de citoyens, sont soumis au droit commun. Pour lutter contre les débordements qui se produisent dans et hors des stades, les partenariats avec la police du niveau national (plans de sécurité) et au niveau

local (contrats locaux de sécurité) jouent un rôle essentiel. Mais la répression demeure incontournable, dans le cadre du dispositif - récemment renforcé - destiné à apporter une réponse pénale rapide et adaptée.

Les sportifs sont également soumis à l'arsenal préventif et répressif contre le dopage qui s'est largement développé en raison d'une universalisation de la règle facilitant la répression des trafics de produits et leurs usages.

Ceci ne doit pas faire oublier que l'activité sportive offre de nombreuses vertus sanitaires dans un souci de bien-être. Elle permet de lutter contre l'obésité et les effets du vieillissement. Elle diminue les risques dans certaines maladies. De ce fait elle contribue à diminuer le coût des dépenses de santé. Un regard économique pourrait amener les partenaires sociaux à en tirer les conséquences tant pour la santé au travail que pour améliorer l'efficacité économique des mesures en faveur de la santé.

La préservation des valeurs éthiques se trouve dans la conception de l'activité, dans la responsabilité de l'encadrement, mais elle se situe aussi dans la qualité des équipements et des matériels. La culture du sport est en perpétuelle évolution et les équipements doivent répondre à ces besoins. Un diagnostic sur la situation des équipements et matériels devra éclairer la réflexion de la première réunion de la conférence nationale.

La mobilisation ici présente sur l'ensemble du territoire national ne sera efficiente que si elle est prolongée au niveau européen. Les partenariats évoqués pour lutter contre les dérives appellent une prise en compte européenne. De même les valeurs du sport ne pourront être promues dans l'espace européen que si l'Union européenne est dotée d'une véritable compétence en la matière.

Le sport s'est démocratisé avec le « tous les sports, pour tous » cher à Pierre de Coubertin. Pour que tout le monde accède au principe de l'égalité des chances, fondement de la rencontre sportive, la formule doit s'écrire : « tous les sports, avec tous » et il faut instaurer la démarche d'un sport équitable.

Le formidable développement du sport n'est pas sans danger ni dérives. Pour ne pas dériver, le Conseil économique et social propose un cap. Il se situe dans un dialogue civil qui débouche sur un engagement réciproque prenant la forme d'un contrat pour le sport équitable.

Cette démarche humaniste est celle de la personnalité d'exception que fut Colette Besson, membre de la section du cadre de vie. La championne olympique sut être constamment une militante pour offrir le sport à tous. Saluer sa mémoire signifie que le Conseil économique et social est imprégné de son enseignement : il faut s'engager dans un contrat du sport équitable au bénéfice d'une société plus solidaire.

## **André LECLERCQ**

Né le 26 décembre 1946

### **Fonctions actuelles**

- Membre du Bureau exécutif du Comité national olympique et sportif français
- Président de l'Académie Nationale Olympique
- Membre du conseil d'administration de la Conférence permanente des coordinations associatives
- Vice-président du Conseil national de la vie associative
- Président du Centre régional d'innovation et de transfert de technologie en sport-loisirs de Poitou-Charentes

### **Formation et activités professionnelles**

- Retraité de l'Éducation nationale
- Faculté des sciences de Lille et École normale de Lille (Mathématiques et sciences physiques)
- Maîtrise de Management du sport de l'Université de Lille 2.
- Chargé de cours dans la section Sport, culture et sciences humaines et membre du Centre lillois de recherche en analyse du sport de l'Université de Lille 3.

### **Anciennes fonctions**

- Licencié à la section volley-ball du Lille université club (joueur, entraîneur, arbitre, dirigeant)
- Président du Comité régional olympique et sportif du Nord-Pas-de-Calais
- Membre du Comité économique et social régional Nord-Pas-de-Calais
- Président de la Fédération française de volley-ball